

## **COMMUNIQUÉ**

### **Nouveau modèle d'affaires et de gouvernance en tourisme : une bonne nouvelle pour l'industrie touristique de la Baie-James**

**Chibougamau, le 28 octobre 2015** – Tourisme Baie-James est très heureux du nouveau modèle d'affaires et de gouvernance du tourisme au Québec présenté dans le cadre des Assises du tourisme 2015 par Mme Dominique Vien, ministre du Tourisme, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et député de Bellechasse.

#### **Création de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec**

Une mise en marché de la destination unifiée, souple et stratégique est une demande historique de l'industrie touristique. Si le projet de loi 67 visant à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et déposé à l'Assemblée nationale le 22 octobre 2015, est adopté, cette mise en marché pourrait être déléguée à un organisme associatif externe, l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ) qui sera issu de la fusion entre l'Association québécoise de l'industrie touristique, ATR Associées du Québec et ATS Québec. L'enveloppe totale pour la promotion touristique du Québec sur le plan international passerait alors de 13 M\$ à 30 M\$, une augmentation qui permettra un positionnement efficace dans le paysage très compétitif du tourisme mondial.

« Il nous faut compter sur une cohésion et une force de frappe accrues. Avec cette alliance, nous nous donnerions les moyens de fédérer les efforts de tous les partenaires autour d'une stratégie de marketing portant une vision commune et beaucoup plus forte », a souligné la ministre.

Pour réaliser son mandat, l'AITQ aurait, entre autres responsabilités, celle de proposer à la ministre du Tourisme, et en fonction des orientations qu'elle lui aura indiquées, l'unique stratégie de marketing pluriannuelle de la destination, accompagnée d'un plan annuel d'activités. L'organisme aurait également le mandat de coordonner l'ensemble des activités de promotion et de mise en marché de la destination québécoise sur les marchés hors Québec et d'en mesurer les retombées.

Tourisme Baie-James tient à souligner que le projet de loi 67 sera bénéfique pour l'industrie et permettra d'avoir un environnement d'affaires plus équitable pour tous. À l'instar des hôteliers, les locateurs d'appartements, les résidences universitaires ainsi que les prêt-à-camper devront désormais percevoir la taxe spécifique sur l'hébergement qui par ailleurs sera harmonisée à 3,5% dans toutes les régions du Québec.

#### **Développement de l'offre touristique**

Tourisme Baie-James se réjouit également de l'engagement pris envers le développement du produit touristique. La ministre du Tourisme comprend bien la nécessité d'investir davantage dans le développement de produits porteurs et d'appuyer le renouvellement des produits à maturité.

Une autre mesure visant plus particulièrement à soutenir le développement de l'offre touristique a en ce sens été dévoilée par la ministre du Tourisme, soit le déploiement de stratégies sectorielles. Le Ministère complètera l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de mise en valeur du tourisme culturel et événementiel, dont font partie le tourisme religieux et l'agrotourisme, et de la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure. Finalement, le Ministère se dotera d'une stratégie d'ensemble de mise en valeur du tourisme d'affaires et de congrès compte tenu de l'apport important de ce secteur à l'économie et à la notoriété de la destination.

### **Stratégie d'accueil**

Le Ministère dotera également la destination québécoise d'une stratégie d'ensemble en matière d'accueil. Sous la responsabilité de la ministre, cette stratégie visera à consolider la réputation du Québec comme destination ouverte, chaleureuse et accueillante. Elle aura aussi comme objectif de disposer de services d'accueil et d'information touristique modernes, accessibles et établis aux endroits appropriés en tenant compte des flux de déplacement des visiteurs et des approches innovantes.

### **Connaissances stratégiques**

Dans un environnement dynamique, concurrentiel et en constant changement, la connaissance est essentielle. Le ministère du Tourisme agira comme producteur et diffuseur des connaissances au cœur du réseau des partenaires de toute nature. À cet effet, il sera la source des connaissances stratégiques pour l'Alliance.

### **Le Plan d'action 2016-2020 du ministère du Tourisme**

Dans un contexte de forte concurrence entre les marchés touristiques, le [Plan d'action 2016-2020](#) met l'accent sur la promotion touristique destinée aux marchés hors Québec tout en poursuivant le développement de l'offre. À cet effet, le plan comporte six mesures qui ont été priorisées à la suite de consultations avec l'industrie.

« Le dévoilement du nouveau modèle d'affaires et de gouvernance est le fruit d'un processus de consultation très fructueux engagé avec l'ensemble de l'industrie touristique. Ce nouveau modèle se veut le début d'une nouvelle façon d'agir qui contribuera à faire du tourisme une industrie performante, innovante et durable et qui exercera un effet de levier sur le développement économique du Québec en proposant une destination originale et incontournable aux clientèles internationale, canadienne et québécoise. Nous avons le talent et les outils nécessaires pour faire du Québec une destination de premier choix pour les voyageurs québécois et les touristes étrangers », a conclu la ministre.

#### **Sources :**

Mitchell Dion  
Directeur général, Tourisme Baie-James  
418 748-8140, poste 222  
[mdion@tourismebaiejames.com](mailto:mdion@tourismebaiejames.com)

Cabinet de la ministre du Tourisme